

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2024, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- BARRANGER David
- BOIDIN Jean-Luc
- CHARPENTIER Joris
- CHAUMET Christophe
- GAUDAU Franck
- GILARD Jean-Luc
- GIRON Franck
- HAICHOUR Ali
- LAUNE Jimmy
- LORGÈRE Jean-Charles
- MERCIER Christophe
- MERIEAU Pierre
- PETITBON Laurent
- PORTEBOEUF Grégory
- PROUST Philippe
- ROLLAND Sylvian
- SEGUIN Philippe
- TANZI Michel
- THIBAUT-GABILY Fabien
- TURBERT Benjamin
- VAZ DA SILVA Ludovic

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par la Présidente ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 09 AVR 2024

La Présidente
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,



Olivier LEBRETON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 09 AVR 2024

Publié le 09 AVR 2024

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales